

TENNIS CLUB DE CLAYE SOUILLY

ECOLE DE TENNIS : initiation - perfectionnement

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE : Date de naissance :

Adresse mail (indispensable) :

TEL. DOM : PORT 1 :

PORT 2 :

L'enfant a-t-il déjà suivi des cours : OUI NON	Combien d'années ? :
Mini tennis : OUI NON	Centre d'entraînement : OUI NON
Classement :	

JOURS ET HORAIRES PREVUS (sous courts couverts)

A remplir avec le responsable le jour de l'inscription

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------|
| 1. mercredi matin de 9h à 13h | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 2. mercredi après midi de 13h à 20h | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 3. samedi matin de 9h à 13h | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 4. samedi après midi de 13h à 17h | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 5. semaine lundi, mardi ou jeudi | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 6. semaine vendredi | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |

FORMULES, DETAILS ET MONTANT DES COTISATIONS

A SAVOIR : Les formules incluent la licence, chaque formule offre l'accès à toutes les infrastructures en pratique libre (du lundi au vendredi de 8H à 22H)

FORMULES	DETAILS	TARIFS	
A	Enfants (7 / 17 ans) de 2007 à 2017; 1h/semaine sur 30 semaines (6 élèves par cours)	250 €	<input type="radio"/>
B	Enfants (mini tennis de 4 à 6 ans) nés de 2018 à 2020, 1h/semaine sur 30 semaines (10 élèves maximum par cours)	200 €	<input type="radio"/>

A NOTER	Réductions familles :	3 inscrits minimum	- 5% (total)	<input type="radio"/>
----------------	-----------------------	--------------------	--------------	-----------------------

FACULTATIF	Extension pour des réservations le Week - end	50 euros	<input type="radio"/>
	1 h de cours supplémentaire en fonction des disponibilités : A et B	105 euros	<input type="radio"/>
	Bip permettant l'entrée au club en dehors des cours	15 euros	<input type="radio"/>

TOTAL

Une attestation, remplaçant le certificat médical, devra être remplie sur place

Réservé au club	chèques <input type="radio"/>	Carte bancaire <input type="radio"/>	Chèque vacances <input type="radio"/>
Déjà possesseur d'un bip <input type="radio"/>			

TENNIS CLUB DE CLAYE SOUILLY

Association déclarée régie par la loi de 1901
N° SIRET : 327 374 823 00026
Agrément Jeunesse et Sports n° AS 77 920 578
Adhérent F.F.T n° 37 77 0012

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE TENNIS 2024-2025

L'école de tennis est réservée aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2017.

Les enfants inscrits à l'école de tennis en 2023-2024 restent prioritaires pour cette année.

Les cours auront lieu sous les courts couverts au stade Clément Petit.

Nous rappelons que l'inscription à l'école de tennis (formules A, B,) donne droit à un cours par semaine avec moniteur, à partir de la dernière semaine de septembre jusqu'à mi-juin (sauf pendant les vacances scolaires). Les formules A et B donnent la possibilité de jouer tous les jours de la semaine de 8h à 22h. Les enfants sont prioritaires le mercredi et peuvent jouer le week-end en souscrivant à l'extension week-end.

Nous rappelons que certains enfants peuvent accéder au centre d'entraînement. Le responsable de l'école de tennis se réserve le droit de sélectionner les enfants en fonction du niveau, de l'assiduité aux cours et de la motivation. Ce dispositif nécessite l'acceptation d'une charte d'engagement à la pratique de la compétition (participation aux rencontres par équipes, au trophée Philippe Chatrier et à 5 tournois individuels minimum, dont 2 avant les rencontres par équipes). Les non signataires de la charte peuvent bénéficier d'entraînements à des conditions tarifaires différentes.

Le responsable de l'école de tennis essaiera de satisfaire, dans la mesure du possible, les souhaits des enfants et des parents concernant le jour et l'heure des cours. En revanche, il se réserve le droit, en cours d'année, de modifier les groupes en fonction des progrès accomplis, dans l'intérêt de l'enfant et dans la mesure du possible.

Une animation de fin d'année aura lieu en juin, le mercredi ou le samedi après-midi.

Des journées jeux matches sont effectuées en cours d'année afin de situer le niveau de chacun.

L'inscription à l'école de tennis implique le respect de son règlement.

Les trajets pour se rendre à l'école de tennis s'effectuent sous la responsabilité exclusive des parents qui doivent s'assurer de la présence des moniteurs avant de laisser les enfants au club.

Les enfants sont sous la responsabilité des moniteurs uniquement pendant l'heure de cours. Les enfants devront avoir une attitude correcte vis-à-vis des moniteurs et des autres enfants. Ils devront en particulier suivre les directives qui sont données, notamment en ce qui concerne la sécurité et la discipline, tant sur les cours que dans l'enceinte du club. En cas de trouble excessif et après information aux parents, l'enfant concerné pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'école de tennis (sans remboursement de cotisation). Pour le bon déroulement des séances, le moniteur se réserve le droit de demander aux parents de ne pas assister entièrement à celles-ci.

En ce qui concerne le mini tennis, pour lequel deux à trois séances d'essai sont possibles, si l'inscription est annulée, le montant de la licence ne sera pas restitué.

En cas d'abandon de l'activité en cours d'année, en aucun cas la cotisation versée en début d'année ne sera restituée partiellement ou en totalité.

Les enfants désireux de pratiquer le tennis sans prendre de cours peuvent le faire en prenant simplement une cotisation au club.

DROIT A L'IMAGE

Autorise le Tennis club de Claye Souilly à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées dans le cadre de manifestations ponctuelles. Les photographies sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants (liste non exhaustive) : Publication dans une revue, ouvrage ou journal, diffusion sur le site web du tennis club de claye souilly, sur la page facebook du club.....

RGPD : nous vous informons que les données personnelles seront traitées conformément à la réglementation en vigueur à la FFT. Plus d'informations sur le lien suivant : <https://www.fft.fr/politique-de-confidentialite>

A..... LE.....

SIGNATURE

TENNIS CLUB DE CLAYE SOUILLY

Association déclarée régie par la loi de 1901

IMPORTANT :

FINALISATION DE L'INSCRIPTION + CHOIX DES HORAIRES **DIRECTEMENT AU CLUB :**

DU MARDI 27 AOÛT AU VENDREDI 30 AOUT DE 17h à 20h, ET AU FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 DE 9h à 17H. (Attention le temps d'attente sera plus long le jour du forum)

Prévoir le règlement lors de l'inscription, **les règlements en espèces au forum ne seront pas acceptés**, merci.

Vous pouvez régler par carte bancaire, chèques et chèques vacances

QUELQUES REDUCTIONS.....

PASS AGLO SPORT – jusqu'à 17 ans

Cette année encore la communauté de commune Roissy Pays de France vous propose de bénéficier d'une réduction de 60 € sur la cotisation sportive de votre enfant.

Pour cela il suffit de suivre la procédure suivante :

- Vous vous connectez sur le site : <https://www.roissypaysdefrance.fr/vivre/sport/passaglo-sport>

Aller en bas de page et remplir le formulaire de demande de PASS AGLO SPORT. Vous aurez besoin de télécharger votre pièce d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Bien indiquer dans la ligne nom du club : tennis club de Claye Souilly. Vous validez le formulaire.

- Lorsque le formulaire sera traité par l'agglomération Roissy pays de France vous recevrez par mail un bon avec un numéro. Il faudra imprimer ce bon et nous le rapporter au club lors de votre inscription. Les 60 € seront directement déduit du montant de l'inscription. **Attention : pas de pass aglo sport sous forme de capture d'écran, de photo, uniquement une version papier.**

Cette remise est sans condition de ressources et ne peut être demandée qu'une seule fois par enfant. Mais vous pouvez faire une demande pour chacun de vos enfants.

ATTENTION LES BONS DOIVENT ETRE REMIS AU TENNIS CLUB, LORS DE VOTRE INSCRIPTION, AVANT LE 15 OCTOBRE 2024.

Vous pouvez dès aujourd'hui faire votre demande de PASS AGLO SPORT, le site est ouvert.

Après cette date la remise de 60 € ne sera plus possible !

LABAZ – concerne les jeunes de 15 à 17 ans

La Région Ile de France vous propose une aide de 100 € pour l'inscription au tennis.

Si vous souhaitez en bénéficier pour la saison prochaine, il faudra télécharger l'application LABAZ et nous fournir une copie du QR CODE et du numéro situé en dessous. Les 100 € seront déduits de votre adhésion.

AIDE AUPRES DE VOTRE COMITE D'ENTREPRISE

Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise, certains peuvent vous donner une aide pour inscrire vos enfants au tennis. Si vous avez besoin d'un justificatif de paiement merci de faire votre demande par mail. Les attestations seront émises à partir du mois d'octobre/novembre.